



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 73 q) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Désarmement nucléaire

Note du Secrétaire général*

1. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/54 P, en date du 1er décembre 1999, intitulée « Désarmement nucléaire », au paragraphe 13 de laquelle elle priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution à sa cinquante-cinquième session.

2. Conformément au paragraphe 13, le Secrétaire général tient à noter que, même si certains progrès ont été accomplis en vue de la réduction du stock d'armes nucléaires, notamment la ratification par la Fédération de Russie du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), et l'engagement résolu de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique à ouvrir des négociations sur START III dès que possible, le facteur temps est d'une importance cruciale s'agissant du risque que continuent de représenter les armes nucléaires. Préserver et renforcer le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques en tant que pierre angulaire de la stabilité stratégique demeure fondamental pour réduire les stocks d'armes stratégiques offensives dans le futur. Le Secrétaire général note avec satisfaction le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Les résultats de la Conférence en ce qui concerne l'examen équilibré de la mise en oeuvre des dispositions du Traité et l'accord sur des mesures réalistes et concrètes pour faire avancer le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont remarquables, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et les efforts renouvelés pour mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Le Secrétaire général espère que les États parties vont désormais travailler activement à mettre pleinement en oeuvre les engagements pris dans le Document final de la Conférence¹.

* Il a fallu attendre la fin de la session de 2000 de la Conférence du désarmement, le 21 septembre, pour achever cette note.

3. Le Secrétaire général note également que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont affirmé dans la Déclaration du millénaire qu'ils s'engageaient à « travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et à n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires »².

4. Quant à la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement, le Secrétaire général, même s'il prend acte des diverses propositions avancées par les délégations et les groupes de délégations au cours de sa session de 2000 en ce qui concerne les points soulevés dans la résolution, demeure préoccupé par le manque de consensus qui a miné les efforts de la Conférence du désarmement pour accomplir des progrès en matière de désarmement nucléaire et dans d'autres domaines. Il réitère l'espoir que les États membres de la Conférence parviendront à dépasser leurs divergences de vues et à dégager des solutions acceptables pour tous lors de leur prochaine session, ce qui permettrait à la Conférence de commencer ses travaux de fond sur les problèmes les plus urgents dans le domaine du désarmement nucléaire.

Notes

¹ NPT/CONF.2000/48.

² Résolution 55/2.